



Stratégie de déconfinement du C.S.C M-L Davin

Protocole allégé au 6/07/2020

- Guides conseils
- Conditions d'accueil des publics
- Fiches métiers



CENTRE SOCIO-CULTUREL M.L DAVIN - Place des Combattants - 13540 Puyricard
☎ 04.42.92.13.89 - 📠 04.42.28.05.48 - ✉ contact@cscdavin.fr

🖥️ 📱 🌐 www.cscdavin.fr

La santé de nos collaborateurs et de nos adhérents reste notre priorité.

Après une période de fermeture de 2 mois le Centre Socio culturel à progressivement repris une partie de ses activités à compter de début juin en fonction des éventuelles consignes gouvernementales (reprise partielle / progressive selon les types d'activités...), et des décisions du Conseil d'Administration.

En s'appuyant sur les documents ressources détaillés ci-dessous, le présent protocole précise :

- Les mesures sanitaires mises en place pour la sécurité du personnel et des adhérents.
- Les modalités pratiques et immédiates de réouverture et de fonctionnement des activités du centre Socio-Culturel après la période de confinement, dans le respect de l'avis du conseil scientifique Covid-19 , des prescriptions émises par les autorités sanitaires ainsi que des consignes gouvernementales connues à ce jour.
- Les conditions d'accueil des publics, et de reprise des activités à mettre en place pour la rentrée de septembre 2020.

Sources :

- **Protocole national de déconfinement pour les entreprises, pour assurer la santé et la sécurité des salariés** – Ministère du Travail
- **Protocoles pour la réouverture des ACM** (Ministère de l'Education et de la jeunesse) 12 mai et 18 juin 2020
- **Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives** - Ministère des sports
- **Fiches conseils métiers** – Ministère du Travail
- **Guides conseils** – Diverses branches professionnelles
- **Protocole sanitaire pour les écoles maternelles et élémentaires** – Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
- **Déclaration du Gouvernement relative à la stratégie nationale du plan de déconfinement** - Assemblée nationale - 28/04/2020
- **Déclaration de Roxana MARACINEANU ministre des Sports, relative aux consignes de reprise de la pratique sportive** - Ministère des sports
- **Note du conseil scientifique Covid19** - 24/04/2020
- **Recommandations du Haut Conseil de Santé Publique**
- **Communiqués de certaines fédérations sportives** (Aikido / judo / Tae-Kwon-do)
- **Chekc list de reprise d'activité** – Syndicat employeur Elisfa
- **Les informations relatives aux masques grand public** – Ministère de l'économie et des finances / Direction générale des Entreprises
- **Plan de nettoyage des Ecole** – Mairie d'Aix en Provence

LES SYMPTOMES DU COVID-19

✓ **Le COVID-19 peut se manifester par :**

- La fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) ;
- La toux
- Des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle
- Une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, ou une diarrhée ;
- Dans les formes plus graves : difficultés respiratoires pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation voire au décès.

✓ **Prise de température :**

Prendre sa température corporelle permet de déceler l'apparition de la fièvre. On considère qu'une personne a de la fièvre lorsque sa température est supérieure à 38°C le matin ou 38,3°C le soir. En général la fièvre n'est pas en elle-même dangereuse.

On peut prendre la température avec plusieurs types de thermomètres

● **Thermomètre électronique :**

- Par le rectum : état de fièvre si la température dépasse 38°C ;
- Par la bouche : état de fièvre si la température dépasse 37,5°C ;
- Sous l'aisselle : état de fièvre si la température dépasse 37,3°C.

● **Thermomètre infrarouge :**

- Par l'oreille : état de fièvre si la température dépasse 38°C ;
- Sur la tempe : état de fièvre si la température dépasse 37,8°C.

QUELS SONT LES RISQUES DE TRANSMISSION DU COVID-19 ?

✓ **Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :**

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.
- Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteurs du virus et le transmettre.
- Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage

✓ **Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.**

- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures.

✓ **Les gestes barrières et la distanciation sanitaire**

- Il est important de respecter les gestes barrières suivants.
 - Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique
 - Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche
 - Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt
 - Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable

- Mise en œuvre les mesures de distanciation physique :
 - Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade
 - Maintenir une distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne)
 - Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes
 - Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires
 - Eviter de porter des gants, sauf nécessités
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)
- Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.



Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les plus jeunes. Les parents jouent un rôle essentiel dans l'application de ces consignes sanitaires.

INFORMATION ET FORMATION

- ✓ **Les adhérents** : Les familles devront être informés clairement des conditions d'ouverture du CSC ML Davin, tel que détaillé par la suite, notamment :
 - Modalités et période de fonctionnement de nos diverses activités
 - Organisation sanitaire mise en place
 - Principe retenu pour les remboursements de cotisation ...
- ✓ **Les salariés** : L'ensemble des salariés (administratif, pédagogique, technique) devront être formés aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge le cas échéant.
Les représentants élus du personnel seront impliqués dans cette démarche d'information.
- ✓ **Les enfants dans nos ALSH** : Lors de la reprise des activités, ainsi que tous les matins de présence à l'ALSH, les enfants bénéficieront d'une information pratique adaptée à l'âge des enfants sur la distanciation sociale, les mesures barrières et l'hygiène des mains.

HYGIENE ET SECURITE

✓ Sécurité du personnel :

- Prévoir en amont l'achat d'un stock de produits et matériel permettant de respecter les consignes sanitaires et mesures de distanciation.
 - Gel hydroalcoolique à disposition de tous.
 - Savon
 - Gants pour certains postes de travail.
 - Masques grand public, nettoyables et réutilisables, pour en doter certains de nos salariés :
 - Masque de catégorie 1 pour les salariés affectés à des missions comportant un contact régulier avec le public.
 - Masque de catégorie 2 pour les salariés affectés à des missions comportant un contact occasionnel avec le public.
 - Produit bactéricide pour nettoyer et désinfecter les espaces de travail.
- Vérifier régulièrement le stock des consommables permettant de respecter les consignes et protocoles

✓ Entretien des locaux :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

- Prévoir en amont l'achat d'un stock de produits et matériel permettant l'entretien des locaux d'activités et sanitaires.
- Etablir un plan de nettoyage, avec périodicité et suivi, des surfaces et équipements susceptibles d'avoir été contaminés.

Nettoyage des locaux		
Aération	Avant de procéder au nettoyage , aérer les locaux	
Bionettoyage des sols	1 ^{ère} phase Nettoyage	Elimination des souillures physiques avec une frange ou un linge humide (déchets / poussières / taches ...)
	2 ^{ème} phase - Détergence	Nettoyage avec un produit détergent aux normes , et selon les méthodes en vigueur (lavage à 2 seaux ou par pré-imprégnation)
	3 ^{ème} phase - Désinfection	Désinfection par un nouveau nettoyage avec de l'eau de javel diluée à 2.6 % ou autres produits virucides (norme 14476). Les surfaces nettoyées seront rincées après application de la solution à base d'eau de javel.

Fréquence de nettoyage et désinfection	
Nettoyage et désinfection au minimum une fois par jour	<ul style="list-style-type: none"> - Sols de tous les espaces utilisés ou de passage. - Mobilier utilisé
Nettoyage et désinfection au minimum une fois par jour	Réaliser le nettoyage et la désinfection, plusieurs fois par jour, des surfaces et objets fréquemment touchés <ul style="list-style-type: none"> - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets...) - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier... - Mobilier utilisé, avant le repas s'il s'effectue sur les tables d'activité.
Nettoyage et désinfection, après utilisation	Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les enfants ou les adultes pourront être désinfectés après utilisation par le biais de produits adéquats, et au moins avec des lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.

Veillez au suivi du plan de nettoyage en mettant en place un système de contrôle (affichage d'une fiche de passage horodatée et signée)

- Déchets :
 - Les corbeille et ordures ménagères, seront vidées tous les jours.
 - Les équipements de nettoyage à usage unique devront-êtré placés dans un sac poubelle fermé hermétiquement avant d'être jetés dans les containers collectifs.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*).
- Aérer régulièrement les locaux 3 fois /jour, notamment après le repas et le nettoyage

I. Accueil général du CSC ML Davin :

- **Organisation des conditions d'accès au CSC**
 - Maximum 3 visiteurs dans le hall – Apposer une affichette d'information à l'extérieur.
 - Mise en place sur le sol d'un balisage par ruban adhésif afin d'indiquer l'espace de distanciation préconisée, et le sens de circulation.
 - Organisation de la circulation des personnes : Entrée et sortie par la porte principale avec un balisage et une signalétique qui précisera la zone d'attente à l'extérieur pour éviter les croisements
Ce sens de circulation doit être organisé dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation.
 - Port du masque : Le port du masque étant recommandé, les adhérents devront porter un masque lorsque il y a plus d'un visiteur dans les locaux.

- **Organisation des missions de l'accueil**
 - Privilégier les inscriptions dématérialisées pour limiter au maximum le passage au CSC, sans toutefois interdire l'accès physique pour les personnes préférant cette forme.
 - Préinscription par mail
 - Confirmation par retour de mail par le secrétariat, après un éventuel RV téléphonique, et communication du montant à payer.
 - Règlement de la réservation :
 - ❖ Règlement en chèque : Dépôt physique à l'accueil / Dépôt dans notre boîte aux lettres / Envoi du règlement par la poste
 - ❖ Règlement par virement bancaire, en précisant les référence du paiement et le nom des enfants.
 - Limiter au maximum les paiements en espèces, afin de réduire des manipulations, et les éventuels risques de contamination.

II. Les Accueils Collectifs de Mineurs :

- **Modalités d'inscription**
 - Afin de permettre la réorganisation du fonctionnement selon le présent protocole Les centres de loisirs du CSC ML Davin reprendront leurs activités au plus tard le mercredi 27 mai 2020 (*en attente de confirmation*), pour une période allant jusqu'à la fin de l'été 2020.
 - Afin de réduire le brassage des enfants, au sein de ses ACM, les inscriptions se feront comme suit :
 - **Inscription :**
 - ❖ Pour l'ALSH des mercredis : En journée complète uniquement.
 - ❖ Pour l'ALSH des vacances d'été : à la semaine uniquement et en journée complète.
 - Nbr de place réduit par rapport aux années précédentes en fonction des nouvelles normes sanitaires et de la superficie de nos locaux.
 - Inscriptions réservées aux enfants de 4/12 ans durant l'été 2020 (pas de 3 ans)
 - Sur injonction du Ministère de la jeunesse le Centre Socio-Culturel ML Davin, instaure en
 - Enregistrement par **ordre d'arrivée**.
En raison du nombre restreint de place des *quotas par groupe* d'âge seront mis en place.

- **Programme d'activités :**

L'équipe pédagogique proposera, en déclinaison de son projet éducatif, un programme d'activités adapté aux circonstances. Il devra tenir compte de la crise sanitaire et du confinement en vigueur.

- Les activités proposées devront permettre la stricte observation des consignes sanitaires et notamment le respect des gestes barrières.
- Afin de faciliter la gestion des risques sanitaires, le centre de loisirs de l'été 2020 sera basique, sans stages thématiques, sorties et nuitées hebdomadaires.
- Demander aux enfants de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue.

➤ **Des modalités d'accueil particulières des familles et des enfants :**

- Prise de la température des enfants par les parents, avant le départ pour le centre. Ne pas venir en cas de symptômes ou de fièvre supérieure à 37,8°C.
le responsable de l'ALSH et/ou l'assistant sanitaire pourra réaliser une prise de température chez un enfant à l'aide d'un thermomètre infrarouge sans contact lors de son arrivée au centre de loisirs ou en cas de besoin, notamment s'il existe un doute sur les symptômes évocateurs d'infection COVID-19,.
- Organisation de l'accueil des familles
 - Dans la limite du possible, essayer d'étaler les heures d'arrivée des enfants et familles afin de fluidifier le passage des familles. Cette organisation permettra d'éviter le rassemblement des enfants et des parents à l'entrée de l'ALSH.
 - Organisation de l'accueil des familles en extérieur en faisant respecter la règle de distanciation (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière,...).
 - Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles
 - Pour autant que les enjeux de sécurité le permettent, maintenir les portes d'entrée (porte, portail) ouvertes pendant l'accueil pour limiter les points de contact.
 - Les parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans les salles d'activités, et espaces extérieurs utilisés par les enfants
- À leur arrivée, les enfants sont invités à aller se laver les mains les uns après les autres en maintenant les distances avec les enfants des autres groupes.
- Demander aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, et qu'ils aient un sac pour ranger individuellement les objets transitionnels (peluches, doudous, etc.).
- Une distance suffisante devra être laissée entre les vêtements au niveau des porte-manteaux.
- Les objets et vêtements oubliés seront stockés dans des sacs plastiques, consultables en fin de mois par les familles, sous leur propre responsabilité.
- L'utilisation de ventilateurs et brumisateurs collectifs est proscrite. L'utilisation de la climatisation est autorisée si le flux d'air n'est pas généré directement vers les personnes.

➤ **Condition d'accueil des enfants**

L'accueil des enfants (activité, circulation, déplacements...) sera organisé de manière à ne pas croiser **d'enfants d'un autre groupe.**

- Cette organisation pourra se faire par :
 - La constitution des groupes d'enfants par âge et par lieux de vie, avec un animateur fixe, afin de créer des groupes indépendants
 - La mise en place d'un sens de circulation matérialisé au sol.
 Attention : Ce sens de circulation doit être organisé dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation.
- Les enfants restent dans leur lieu de vie avec le même schéma pour tous les groupes :
 - 1 salle d'activité (fréquemment aérée)
 - 1 espace extérieur attitré, sans croisement des groupes
 - 1 sanitaire dédié ou désinfecté si deux groupes différents

➤ **Port du masque :**

- Le respect de la distanciation sociale (1m) doit être appliqué entre enfants et entre adultes. Si la distanciation est rompue, le port du masque est obligatoire pour l'encadrant. Nous avons toutefois décidé que tous nos animateurs doivent garder leur masque durant les situations et temps d'animation.

En contrepartie, une « Zone encadrant » inaccessible aux enfants, a été créé afin que l'animateur puisse s'isoler dans cette zone de 4m2 afin qu'ils puissent retirer leur masque pour respirer et pouvoir s'adresser à l'ensemble du groupe sans que le son de leur voix soit trop atténué.

- Le port du masque n'est pas requis pour les plus jeunes. Les mineurs de 11 ans et plus doivent porter le masque uniquement s'ils sont amenés à se déplacer. Toutefois s'ils restent dans leur lieu de vie, avec les enfants du même groupe ils peuvent ne pas le porter.
- Toutefois, si les parents le souhaitent (sécurité, pathologies...) les enfants peuvent en être équipés s'ils sont en mesure de le porter correctement, et sous leur propre responsabilité. C'est la famille qui fournira ces masques

➤ **Une installation au sein des salles permettant de respecter les contraintes d'éloignement :**

- Réduire la capacité d'accueil en fonction de ces critères de distanciation. Le nombre d'enfants est réduit comme suit :
 - Maximum 8 enfants de 4 à 5 ans par salle
 - Maximum 12 enfants de 6 à 12 ans par salle
- Les portes des salles ouvertes devront être maintenues ouvertes pour éviter de toucher les poignées.
- Le mobilier des salles doit être disposé de façon à conserver les « **distances de sécurité** » **d'un mètre**, avec les animateurs.

➤ **Les temps d'activité ou de vie**

- **Sanitaires :**

- Un sanitaire unique sera affecté à chaque groupe pour éviter les croisements entre enfants
- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- Le passage aux sanitaires se fera sous le contrôle d'un animateur, ou agent d'entretien, affecté à cette mission. Cette personne devant superviser le lavage régulier des mains, à savoir :
 - ❖ Respect des règles sanitaires de bases,
 - ❖ Utilisation des sanitaires dédiés.
 - ❖ Le flux d'enfant vers les toilettes (départ et retour dans la salle d'activité)

- **Une nouvelle organisation des activités**

Les enfants fréquentant l'équipement pouvant provenir d'écoles différentes, la constitution des groupes d'activités sera organisée de manière à réduire le nombre de cas contact et en faciliter la traçabilité.

Les activités de groupe (en intérieur ou extérieur) sont possibles si la distanciation d'un mètre est respectée avec les animateurs et intervenants extérieurs.

▪ **Activités éducatives**

- ❖ Prévoir des kits de matériel (stylos, feutres, ciseaux, etc.) affectés individuellement aux enfants, et seront désinfectés en fin de période de présence de l'enfant. Privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture, colle)
- ❖ Privilégier les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc.
- ❖ Arrêt momentanée et jusqu'à nouvel ordre de l'utilisation individuelle des livres par la bibliothèque du CSC Davin. Privilégier les lectures par l'animateur pour limiter les manipulations des livres.
Les enfants auront toutefois la possibilité d'apporter un livre réservé à un usage individuel
- ❖ Afin de réduire les risques au maximum, le centre ne fera appel qu'à ses propres salariés permanents ou intervenants extérieurs occasionnels, formés préalablement à la mise en œuvre des procédures du présent protocole.

▪ **Activités de cour et grands jeux...**

La circulation et les déplacements des enfant devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

❖ **Les enfants d'un groupe ne devront pas croiser les enfants d'un autre groupe.** Cette organisation permettra de ne pas fermer l'ensemble de l'ALSH si un cas est identifié dans l'établissement.

Les activités de cour et grands jeux seront préalablement organisés afin de les décaler par groupe de salle en évitant de faire croiser les enfants sortants et les enfants entrants.

❖ De plus au sein même du groupe il convient de veiller à respecter, durant ces temps, les distances de sécurité dans les jeux extérieurs, d'interdire les jeux de contact, de ballon à main et tous ceux qui impliquent de se passer des objets.

A ce titre, l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous sera proscrite

❖ Interdiction d'accès aux structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées

- **Transport :**

▪ **Sorties éducatives :** Afin de réduire les risques sanitaires, le centre n'organisera aucunes sorties pédagogiques nécessitant l'usage de transports en commun

▪ **Ramassage :** En raison de l'interdiction de mixer les enfants provenant d'école différentes, le ramassage tour de ville sera supprimé sine die

- **Repas :**

▪ Les repas seront différents selon les périodes et l'accessibilité aux locaux scolaires

❖ Période sans accès au locaux scolaires (Mercredis du mois de juin et juillet) : Les familles devront fournir aux enfants un pique-nique stocké dans un sac isotherme, ainsi que des couverts personnels si nécessaire.

❖ Période avec accès au locaux scolaires : Le CSC ML Davin réserva repas variés auprès de son prestataire restauration, se présentent sous forme de pique-niques ou de repas froids avec couverts jetables, fournis par notre prestataire de repas.

▪ Les enfants mangeront leur pique-nique à leur place dans les salles d'activité ou exceptionnellement dans la cour de récréation, à l'ombre d'un préau sur des emplacements individuels délimités ou tracés au sol.

▪ Au début de chaque repas rappeler oralement aux enfants les gestes barrière, notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

▪ Afin de ne pas utiliser de matériel collectif, les enfants devront se munir d'une gourde et d'une petite serviette pour pouvoir pique-niquer dehors.

▪ Nettoyage des tables, et chaises après les repas selon la méthode définie préalablement.

- **Gestion des cas suspects :**

▪ **Les symptômes évocateurs sont :** Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

▪ **Conduite à tenir :**

❖ Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le responsable de l'ALSH doit conduire à l'isolement immédiat de l'enfant avec un masque pédiatrique dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile (salle annexe du local petite enfance).

En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par le responsable de l'ALSH.

Attention toutefois au respect de la règle de distanciation sociale.

❖ En cas de symptômes évocateurs, les parents de l'enfant seront avertis et invités à venir le chercher pour consulter un médecin sans délai, et se faire dépister sur prescription de celui-ci. L'enfant ne pourra pas être accepté de nouveau au centre de

loisirs sans fourniture d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure de fréquenter une collectivité.

- ❖ Durant la période scolaire, Le responsable de l'ACM devra prévenir l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- **Dans le cas d'un enfant découvert positif au sein d'un de nos ALSH,**
 - ❖ Information du responsable du CSC ML Davin par les autorités sanitaires.
 - ❖ Une Brigade départementale se chargera de contacter les cas contacts et de les inviter à se faire tester en leur indiquant à quel endroit ils doivent se rendre, puis à vérifier que ces tests ont bien eu lieu. La recherche de cas contacts devra se faire parmi les enfants du même groupe et salariés ayant participé aux mêmes activités.
 - ❖ L'enfant ne pourra pas réintégrer le centre de loisirs sans fourniture d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure de fréquenter une collectivité.
 - ❖ Nettoyage et désinfection minutieux des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- **Conduite à tenir en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un encadrant :** même procédure que ci-dessus détaillée

III. Les activités sportives et culturelles

- **Gestion de la reprise des activités sportives et culturelles au cas par cas , selon :**
 - Réglementations institutionnelles et/ou fédérales.
 - Volonté des professeurs et intervenants techniques.
 - Typologie des publics fréquentant les activités (enfants, seniors...)
 - Contraintes techniques des locaux et matériels utilisés :
 - La superficie des salles utilisées permet-elle le respect du principe de distanciation
 - Les sanitaires sont-ils suffisants pour permettre le nettoyage des mains avant les cours.
 - L'accès aux salles d'activités permet-il de limiter le croisement des usagers entrants et sortants.
 - Le personnel technique et d'entretien est-il en nombre suffisant pour assurer le nettoyage et désinfection régulière
 - Le matériel utilisé peut-il être désinfecté entre chaque cours.
- **Les règles à mettre en place en cas de reprise pour tous les adhérents (enfants et adultes) :**

L'implication des familles est prépondérante pour réduire la circulation du virus.

 - Les adhérents jouent un rôle essentiel pour garantir l'application permanente des règles. A ce titre il leur est demandé de :
 - Sensibiliser les enfants au respect des règles, et leur fournir le matériel et l'habillement adéquat (mouchoirs en papier jetables, masque, habillement ...)
 - Prendre la température de l'adhérents, par la famille elle-même, avant le départ pour le centre.
 - Ne pas venir en cas de symptômes ou de fièvre supérieure à 37,8°C.
 - Respecter les consignes d'accès au CSC ML Davin
 - À leur arrivée, les adhérents sont invités à aller se laver les mains, tout en maintenant les distances de sécurité d'un mètre, avec du savon ou du gel hydro-alcoolique.
 - Les adhérents du CSC ML Davin devront éviter de se croiser, notamment dans les espaces réduits de type couloirs, escaliers, et ainsi maintenir les mesures de distanciations préconisées.
 - Dans la limite du possible éviter de toucher les portes et interrupteurs des salles. Les portes seront ouvertes par les professeurs ou responsables d'activités.

- Les échanges manuels de matériel doivent être évités
 - A ce titre, Il est préconisé de privilégier l'usage de son propre matériel (casque et baguette pour batterie, haltères et swissball, matériel d'arts plastique ...) qui devra être ramené au domicile à la fin des cours.
 - En cas d'impossibilité liée à la spécificité de l'activité (gym, musique...) cet usage devra être limité au strict nécessaire (tapis de gym, matériel et instrument de musique...), et accompagné de modalités de désinfection après chaque utilisation.
- L'utilisation de ventilateurs et brumisateurs collectifs est proscrite. L'utilisation de la climatisation est autorisée si le flux d'air n'est pas généré directement vers les personnes.

➤ **Gestion des cas suspects :**

- **Les symptômes évocateurs sont :** Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.
- **Conduite à tenir :**
 - ❖ Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un élève constaté par le responsable d'activité doit conduire à l'isolement immédiat de cette personne dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile (salle annexe du local petite enfance).
En cas de doute sur les symptômes, une prise de température pourra être réalisée par le responsable de l'activité.
Attention toutefois au respect de la règle de distanciation sociale.
 - ❖ En cas de symptômes évocateurs, les familles seront invitées à consulter un médecin sans délai, et se faire dépister sur prescription de celui-ci.
L'élève ne pourra pas être accepté de nouveau au Centre Socio-Culturel sans fourniture d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure de fréquenter une collectivité.
 - ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- **Dans le cas d'un enfant découvert positif au sein d'un de nos activités,**
 - ❖ Information du responsable du CSC ML Davin par les autorités sanitaires.
 - ❖ Une Brigade départementale se chargera de contacter les cas contacts et de les inviter à se faire tester en leur indiquant à quel endroit ils doivent se rendre, puis à vérifier que ces tests ont bien eu lieu. La recherche de cas contacts devra se faire parmi les élèves du même groupe et salariés ayant participé aux mêmes activités.
 - ❖ L'élève ne pourra pas réintégrer le centre Socio-Culturel sans fourniture d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure de fréquenter une collectivité.
 - ❖ Nettoyage et désinfection minutieux des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- **Conduite à tenir en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un encadrant :** même procédure que ci-dessus détaillée

I. Pour tous les salariés :

- **Rappel du respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale, des conditions de circulation et d'usage des espaces collectifs et des règles de bon usage des masques.**
 - Le personnel administratif, le personnel éducatif et pédagogique seront formés aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque (mise en place, consignes de nettoyage des masques réutilisables, élimination ..) pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge le cas échéant.
 - Chaque personne travaillant au sein de l'organisation doit être informée des nouvelles conditions de circulation, et dans les locaux de travail, des conditions d'usage des espaces, et se verra remettre un « kit sanitaire » constitué des produits et équipements sanitaires.
 - Affichage et distribution de ces règles contre signature.

- **Contrôles préalables :** Les salariés jouent un rôle essentiel dans la reprise et la pérennité des activités. A ce titre, ils sont invités à
 - **Mesure de température :**

Il est demandé aux salariés de mesurer eux-mêmes leur température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

 - ❖ Toute personne présentant des symptômes ou de fièvre supérieure à 37,8°C doit être invitée par son employeur à ne pas se rendre sur son lieu de travail et à consulter un médecin sans délai, se faire dépister sur prescription de celui-ci et s'isoler.
 - ❖ Il en va de même pour les personnes ayant été en contact rapproché avec cette personne.
 - **Nettoyage régulier des mains.**
 - **Avant la prise de poste :** Nettoyage des mains avec du savon + séchage avec un sèche main électrique ou un essuie-main à usage unique
 - **Toutes les 30 minutes** (à son poste de travail) : Nettoyage des mains avec du savon + séchage (avec un sèche main électrique ou un essuie-main à usage unique) ou du gel hydroalcoolique surtout, après la manipulation d'objets, documents ou argent communiqués par une autre personne.
 - **Préservation du personnel à risque :** Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

- **Protection des salariés :** En fonction des situations de travail, et lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée de 1 mètre, **le port du masque sera obligatoire.**

Le Centre Socio-Culturel mettra donc à disposition de ses salariés en contact direct avec du public

 - Une protection de type plexiglass ou des lunettes de protection pour les personnes le demandant
 - Des masques de type « grand public » à raison d'un masque par ½ journée de présence,

- **Equipements collectifs :**
 - Les machines à café, bouilloire, seront temporairement mise hors service
 - Les équipements de bureau collectifs en libre-service (photocopieuse, plastifieuse, calculatrice...), devront être désinfectés après usage.
 - Se laver les mains avant et après utilisation.
 - L'utilisation de ventilateurs et brumisateurs collectifs est proscrite. L'utilisation de la climatisation est autorisée si le flux d'air n'est pas généré directement vers les personnes.

➤ **Sanitaires**

- Utilisation d'un sanitaire dédié au personnel
- En cas de sanitaire occupé, attendre à l'extérieur à la distance d'un mètre pour éviter les croisements rapprochés
- Avant de sortir des toilettes, penser à nettoyer et désinfecter le matériel en contact direct avec les utilisateurs (siège de la cuvette, bouton ou tirette de la chasse d'eau, robinet) avec un produit désinfectant à votre disposition.
- Signaler tout manque de produits sanitaires, afin que cela puisse être réapprovisionné au plus tôt.

➤ **Espaces de circulation :**

La configuration du bâtiment ne permettant pas d'organiser une circulation à sens unique, les salariés du CSC ML Davin devront éviter de se croiser, notamment dans les espaces réduits de type couloirs, escaliers...

- A ce titre, et afin de maintenir les mesures de distanciations préconisées, les salariés devront :
 - Attendre en bout de couloir ou d'escalier, à la distance d'un mètre, le passage des autres usagers.
 - Attendre à l'extérieur des sanitaires, à la distance d'un mètre la sortie de la personne précédente.
- Eviter de toucher les poignées des portes, qui dans la limite du possible devront être maintenues ouvertes.
- Le responsable de l'ALSH confiera nominativement un jeu de clés individuelle, destinées à ouvrir les portails des locaux scolaires

➤ **Mesures spécifiques liés au travail isolé consécutivement à l'évitement des coactivités :** Dans la limite du possible, les salariés devront veiller à rester à portée de vue ou de voix d'un autre salarié afin de prévenir les risques liés au travail isolé, consécutivement aux mesures d'évitement des coactivités.

➤ **Conduite à tenir en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un salarié pendant sa journée de travail**

- En attendant son retour à domicile, l'employeur doit immédiatement isoler cette personne avec un masque dans un local spécifique - Respecter impérativement les gestes barrière.
- Toute personne présentant des symptômes sera invitée à consulter un médecin sans délai, à se faire dépister sur prescription de celui-ci, dans un centre prévu à cet effet, et à s'isoler en attendant les résultats des tests.
- L'employeur devra faire réaliser un nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- En cas de test positif :
 - ❖ Information du responsable du CSC ML Davin par les autorités sanitaires.
 - ❖ Une Brigade départementale se chargera de contacter les cas contacts et de les inviter à se faire tester en leur indiquant à quel endroit ils doivent se rendre, puis à vérifier que ces tests ont bien eu lieu. La recherche de cas contacts devra se faire parmi les salariés et publics divers ayant participé aux mêmes activités.
 - ❖ Il sera demandé à ces personnes de fournir un certificat médical pour pouvoir réintégrer le centre.
 - ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- La personne testée positive est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

II. Poste d'accueil :

- **Actions en amont du déconfinement :**
 - Mise en place d'une protection en Plexiglass pour apporter de la distance avec leur vis-à-vis. A ce titre, les visiteurs n'auront pas obligation de porter un masque s'ils sont seul dans l'espace d'accueil.
 - Organisation du travail de l'accueil en incitant à utiliser les inscriptions et paiements dématérialisées, afin de réduire des manipulations, et les éventuels risques de contamination.
 - Préparation de l'accès des visiteurs du centre : Rédaction, et affichage des consignes et modalités d'accès au CSC, telles que détaillées précédemment.
 - Arrêt momentanée et jusqu'à nouvel ordre de certains services du CSC :
 - Prêt de livre par la bibliothèque
 - Collecte solidaire des vêtements et livres.
 - Gardiennage des objets et vêtements oubliés
- **Organisation des conditions d'accès dans la zone protégée.** L'accès et la circulation sur la zone arrière des espace « protégé » des postes d'accueil, est réservé aux seules personnes y travaillant.
- **Mesures quotidiennes et régulières par les salariés**
 - Nettoyage régulier des mains, toutes les 30 minutes.
 - Dans la limite du possible, laisser les portes ouvertes, tout en veillant à réguler les flux de visiteur.
 - Aérer régulièrement les locaux 3 fois /jour, en évitant si possible la climatisation.
 - Nettoyage et désinfection en fin de journée de travail du poste de travail, téléphone et du plexiglas (des deux côtés) avec un produit adapté.
 - Utilisation des équipements collectifs en libre-service (photocopieuse, plastifieuse, perforatrice, interphones ...)
 - Privilégier l'impression depuis l'ordinateur afin d'éviter d'appuyer sur des claviers/boutons.
 - Un filmage de ces équipements peut être envisagé.
 - Nettoyage et désinfection régulier de ces équipements collectifs en fin de journée,.
 - Porter obligatoirement un masque lors des déplacements internes au centre, en dehors du poste de travail « protégé », ainsi que lors des déplacements professionnels externes. **A VOIR**
- **Mesures spécifiques**
 - Utiliser un système de plat pour déposer les paiements (espèces ou chèques) ou documents communiqués par une autre personne, afin d'éviter la remise de main à main. Attendre un délai de latence avant de manipuler de nouveau ces objets.
 - Demander aux visiteurs d'utiliser leur stylo personnel. À défaut nettoyez celui-ci avec une lingette désinfectante.

III. Postes administratifs (Direction, comptabilité, coordination jeunesse) :

- **Actions en amont du déconfinement** : Mise en place d'une protection entre les postes de travail pour apporter de la distance entre salariés et/ou visiteurs
- **Organisation des conditions d'accès dans les bureaux administratifs** en limitant la circulation aux seules personnes y travaillant.
- **Mesures quotidiennes et régulières par les salariés**
 - Nettoyage régulier des mains, toutes les 30 minutes.
 - Aérer régulièrement les locaux 3 fois /jour, en évitant la climatisation
 - Nettoyage et désinfection du poste de travail, téléphone, protection plastique (des deux côtés) à la fin de la journée de travail.
 - Utilisation des équipements collectifs en libre-service (photocopieuse, plastifieuse, perforatrice...)
 - Privilégier l'impression depuis l'ordinateur afin d'éviter d'appuyer sur des claviers/boutons.
 - Un filmage de ces équipements peut être envisagé.
 - Nettoyage et désinfection régulier de ces équipements collectifs.
 - Porter obligatoirement un masque lors des déplacements internes au centre, en dehors du poste de travail « protégé », ainsi que lors des déplacements professionnels externes.
- **Mesures spécifiques**
 - **Pointage** : Le pointage des enfants, par le biais de la tablette numérique devra se faire exclusivement par le responsable de l'ALSH, afin d'éviter contamination de main à main. À défaut nettoyez celle-ci avec une lingette désinfectante.
 - **Contrôle des familles** : En cas de besoin, le contrôle de l'identité des famille se fera sur la simple présentation de la carte d'identité, sans aucun contact et remise directe au responsable de l'ALSH .
 - **Traitement des malades** : En cas de besoin (traitement régulier, prise de température...), et notamment s'il existe un doute sur les symptômes évocateurs d'infection COVID-19, le responsable de l'ALSH et/ou l'assistant sanitaire peut être amené à réaliser une prise de température ou des soins chez un enfant.
 - Port du masque obligatoire
 - En cas d'impossibilité de respecter la règle de distanciation sociale, mettre obligatoirement une paire de gants pour manipuler le matériel.
 - Bien penser à désinfecter le matériel de prise de température après usage

IV. Postes éducatifs (Animateurs ALSH, intervenants) :

- **Mesures quotidiennes et régulières par les salariés**
 - Nettoyage régulier des mains, toutes les 30 minutes, surtout après manipulation des objets et/ou documents communiqués par une autre personne (enfants, élèves...)
 - Port du masque obligatoire, en fonction des situations de travail, lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, notamment lors de l'encadrement de groupes de personnes et jeunes enfants.
 - Aérer régulièrement les locaux 3 fois /jour, en évitant la climatisation
 - Réduire l'usage des équipements collectifs en libre-service.
 - Eviter de toucher les poignées/barrières.
 - Un filmage de ces équipements peut être envisagé.
 - Nettoyage et désinfection régulier de ces équipements collectifs.
- **Mesures spécifiques durant les périodes de repas** : Durant cette période, les animateurs devront :
 - Conserver leur masque de protection durant le service de repas.
 - Porter des gants pour manipuler et distribuer les pique-niques aux enfants.
 - Conserver la distanciation d'un mètre.

- **Mesures spécifiques durant les regroupements ou réunions pédagogiques :**
 - Les animateurs devront continuer à respecter les règles de base de distanciation d'un mètre, et conserver leur masque de protection, durant cette période.
 - Afin de veiller à respecter le nombre maximum de 10 personnes, le directeur de l'ACM veillera à organiser des réunions par groupe restreint, ou à organiser des réunions à distance par une plateforme numérique.

V. Postes pédagogiques (Professeurs ou intervenants d'activités) :

- **Mesures quotidiennes et régulières par les salariés**
 - Nettoyage régulier des mains, toutes les 30 minutes, surtout après manipulation des objets et/ou documents communiqués par une autre personne (enfants, élèves...)
 - Port du masque obligatoire, en fonction des situations de travail, lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, notamment lors de l'encadrement de groupes de personnes et jeunes enfants.
 - Aérer régulièrement les locaux 3 fois /jour, en évitant la climatisation
 - Eviter de toucher les poignées/barrières.
 - Un filmage de ces équipements peut être envisagé.
 - Nettoyage et désinfection régulier de ces équipements collectifs.
- **Mesures spécifiques :** En fin de cours, le professeur doit veiller à ce que le / les élèves réalisent une désinfection du matériel collectif (matériel de sport, piano, tabouret, pupitre...)

VI. Agents techniques et d'entretien :

Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, mobilier, points de contact et matériel pédagogique selon le descriptif détaillé au chapitre 2 .

- **Mesures quotidiennes et régulières par les salariés**
 - Privilégier l'utilisation d'un outillage individuel.
 - Nettoyage régulier des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique, surtout après manipulation des objets et/ou documents utilisés par d'autres personnes.
 - Respect des règles de base de distanciation
 - Port du masque obligatoire, en fonction des situations de travail, lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, notamment lors du nettoyage régulier des locaux.
- **Mesures spécifiques :**
 - Port de gants lors de l'utilisation de produits dangereux et toxiques.
 - Veiller à ne pas vaporiser de produit désinfectant en présence de enfants

VII. Personnel extérieur

Il est important de s'assurer que lors des livraisons effectuées dans l'établissement les chauffeurs, respectent les consignes suivantes :

- Remise des articles et signature des documents de transport sans contact entre les personnes.
- Entrée dans l'établissement, uniquement si nécessaire (livraison des repas...) en mettant en œuvre les consignes précédemment détaillées.
- Dans le cas d'articles non urgents, laisser un temps de latence de 3 jours avant d'ouvrir les colis et déballer les produits.



COVID-19

**FACE AU CORONAVIRUS :
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

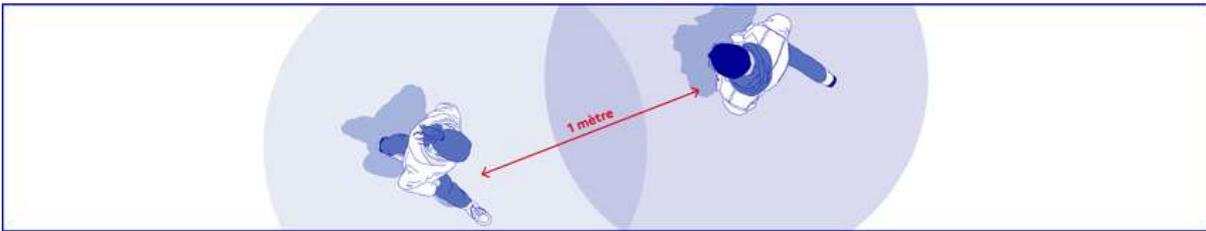
- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0 800 130 000** (appel gratuit)



Respect de la distanciation



Protéjons-nous, portons tous des masques



Covid-19 : les bons gestes de tri pour éviter la propagation



COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre

masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

ATTESTATION

Je soussigné

Atteste par la présente avoir pris connaissance de la stratégie de déconfinement du CSC ML Davin, détaillant :

- Les protocoles généraux
- Les conditions d'accueil des publics
- Fiches métiers

Je m'engage à respecter les mesures et règles sanitaires mises en place au sein des accueils de loisirs (ALSH des mercredis, Alsh des vacances d'été, ALSH pause cartable) détaillées dans ce document

Signature

ATTRIBUTION DU KIT SANITAIRE

Je soussigné

atteste avoir reçu ce jour, de la direction du CSC ML Davin, un kit sanitaire composé de :

DATE	Gel hydro-alcoolique	Masques de protection	Autre	Signature
20/06/2020		6 masques (3x2) de catégorie 1 Lavable 10 fois	1 visière de protection	